



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/902
S/1998/395
14 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Points 40, 61, 71 et 76 de l'ordre du jour
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION
POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION
EN EUROPE
QUESTION DE CHYPRE
DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE
LA COOPÉRATION DANS LA RÉGION DE
LA MÉDITERRANÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 14 mai 1998, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 13 mai 1998 qui vous est adressée par S. E. M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, de son annexe et de la pièce jointe à cette annexe, qui est une lettre datée du 13 mai 1998 émanant de S. E. M. Rauf R. Denktaş, Président de la République turque de Chypre-Nord, comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40, 61, 71 et 76 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Volkan VURAL

ANNEXE

Lettre datée du 13 mai 1998, adressée au Secrétaire général par
le Représentant de la République turque de Chypre-Nord

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre datée du 13 mai 1998 que S. E. M. Rauf R. Denктаş, Président de la République turque de Chypre-Nord, vous a adressée au sujet des récentes propositions de la Fédération de Russie sur la démilitarisation, qui figurent dans le document A/52/876-S/1998/346, en date du 27 avril 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce qui lui est jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40, 61, 71 et 76 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République
turque de Chypre-Nord

(Signé) Aytuğ PLÜMER

PIÈCE JOINTE

Lettre datée du 13 mai 1998, adressée au Secrétaire général
par le Président de la République turque de Chypre-Nord

Les vues et préoccupations des Chypriotes turcs sur la démilitarisation ayant été maintes fois exposées dans le passé, je n'avais pas l'intention de revenir sur ce sujet, surtout à ce moment crucial de la question de Chypre, lorsque tous nos efforts devraient tendre vers l'instauration de nouvelles conditions pour un dialogue. Toutefois, compte tenu des récentes propositions de la Fédération de Russie sur la démilitarisation, qui ont également été distribuées comme document de l'Organisation des Nations Unies, j'ai estimé nécessaire de rappeler nos vues sur cette question.

Je tiens à souligner d'emblée que, conformément aux principes fondamentaux du processus de négociation à Chypre, seul le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sous les auspices duquel les négociations sont conduites, est habilité à faire des propositions, en consultation avec les deux parties, sur tout aspect de la question de Chypre. La démilitarisation de Chypre n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies en tant que sujet que celle-ci devrait examiner et sur lequel elle devrait se prononcer pendant le processus de négociation, mais elle a au contraire été envisagée comme un objectif que les parties devraient aborder à l'issue d'un règlement d'ensemble. En fait, il est indiqué au paragraphe 53 de l'Ensemble d'idées concernant un accord-cadre global sur Chypre que "la démilitarisation de la République fédérale demeure un objectif". Certes, la réalisation de cet objectif à long terme dépendra de l'instauration de la confiance entre les deux peuples qui vivent sur l'île.

L'insincérité et l'hypocrisie de la partie chypriote grecque sur cette question sautent aux yeux : celle-ci accumule des armes, procède à des préparatifs militaires dans le cadre de ce qu'elle appelle la doctrine militaire conjointe, notamment en ouvrant la base aérienne de Paphos pour la mettre à la disposition des forces aériennes grecques, et s'apprête à déployer des missiles S-300 perfectionnés sur l'île. Ce faisant, elle a montré qu'elle était moins intéressée par un règlement du conflit que par son escalade. En fait, nous ne doutons pas que l'idée, inspirée par les Chypriotes grecs, qui consiste à aborder la question de la démilitarisation avant un règlement vise à vider de leur sens, puis à dénoncer les Traités de garantie et d'alliance, qui sont les seuls instruments efficaces qui ont empêché un front grec-chypriote grec de s'emparer de Chypre.

Rien ne prouve, en effet, que les Chypriotes grecs aient renoncé à leur objectif, qui est de faire de Chypre un État chypriote grec. Bien au contraire, tout ce qu'ils disent ou font montre qu'ils en sont finalement venus à consolider et renforcer leur statut usurpé d'"unique gouvernement" à Chypre et sont prêts à devenir les dirigeants suprêmes de l'île grâce à leur qualité de membre de l'Union européenne.

Si la Fédération de Russie souhaite vraiment contribuer à la détente sur l'île, nous sommes profondément convaincus qu'elle peut le faire en cessant de vendre des armements lourds et perfectionnés à l'administration chypriote grecque, tels que les chars de combat T-80U et le système de missiles S-300.

Le Président

(Signé) Rauf. R. DENKTAŞ
